

Dominique Doncre (1743-1820) ; par C. Le Gentil,...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le Gentil, Constant. Dominique Doncre (1743-1820) ; par C. Le Gentil,.... 1868.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

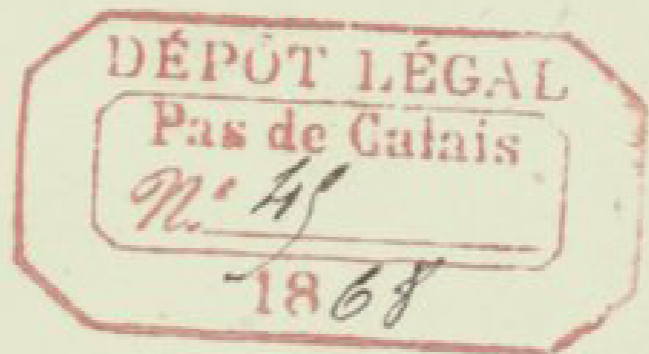
²⁷
Ln
24064



DOMINIQUE

DONCRE

(1743-1820)



I 42²⁷
2406A

DOMINIQUE

DONCRE



(1743-1820)

PAR

C. LE GENTIL

Juge au Tribunal civil d'Arras, Chevalier de l'Ordre de Léopold,
Membre des Académies d'Arras, de Toulouse, de Madrid,
de Metz, de Bordeaux, du Comité central
des Artistes, etc.

ARRAS

Typ. et lith. de A. Courtin, place du Wet d'Amain, n° 7.

—
MDCCLXVIII.

Doncre n'a procédé que de lui-même. Mais il avait le sentiment de l'art, et, à une époque de décadence, il a entrepris dans sa sphère, et sans en avoir l'ambition, la régénération tentée par Vien et accomplie par David. C'est une belle nature d'artiste qui n'a pas eu tout son développement.

(Augustin TOURSEL.)

Le 12 mars 1820, la terre se refermait sur les restes de Doncre. Aucune croix, pas même celle du pauvre, ne signalait sa tombe, que l'on chercherait vainement, et que nul ne connaît aujourd'hui.....

Un an plus tard, les œuvres de cet artiste se vendaient à vil prix et son souvenir allait, comme tant d'autres, se perdre dans les nuages d'un oubli, plus injuste encore que prématuré, lorsque, toujours soucieuse de ne rien laisser périr de ce qui, hommes ou choses, a rehaussé l'éclat de cette cité, l'Académie d'Arras voulant, ainsi que l'a fort bien dit notre regretté Dutilleux : « Réhabiliter la mémoire du peintre » qui, pendant cinquante ans, avait travaillé parmi nous

avec un talent digne d'un meilleur sort, mit au concours de 1851 « *la Biographie de Doncre et l'appréciation de ses principaux ouvrages.* »

Un seul mémoire se produisit. On fut heureux de le devoir à M. Demory fils. Il était, en effet, notoire, et nous nous félicitons de la circonstance qui permet de le répéter ici, que M. Demory père avait préservé de la destruction, une partie de l'œuvre de Doncre, rendu sans cesse hommage à son mérite et protesté hautement contre l'indifférence assez inexplicable si tôt témoignée à ce maître, que son caractère non moins que son talent, auraient dû faire respecter davantage.

Bien qu'écrit un peu précipitamment et trop à la veille de l'expiration des délais rigoureusement fixés pour le concours, ce mémoire que recommandaient « des » parties remarquables, de nombreuses et patientes recherches, des appréciations exactes et judicieuses, annonçant une étude sérieuse, sinon complète encore, » de l'art de peindre, » parut très-justement à l'Académie mériter la médaille que, pour lui, demandait la commission, par l'organe de son rapporteur, M. de Mallotie.

Après ce Mémoire, après le Rapport si brillant et si substantiel qui l'analysa, il y avait témérité peut-être à tenter une nouvelle étude sur Doncre; mais d'une part la partie biographique sur laquelle ne s'était guère

étendu M. Demory, pouvait se compléter ; d'autre part, un grand nombre de tableaux, que M. Demory n'avait ou point connus ou point indiqués, nous semblaient ne devoir pas être passés sous silence, nous nous mîmes donc à l'œuvre, incité par quelques lignes des *Annales Archéologiques de Namur*, (1) et par une note du *Bulletin du Comité Flamand de France*, (2) encouragé par toutes les personnes que nous interrogeâmes sur la vie et les travaux de Doncre, (3) et pourquoi le cacherions-nous, attiré par la sympathie que nous inspirait un artiste trop oublié, dont la sincérité, la simplicité, l'amour de l'art et l'incontestable talent se traduisaient dans toutes ses œuvres.

Puisse cette étude que nous offrons à tous ceux qui ont apprécié ou apprécieront notre Artiste artésien, « *Atrebatensis*, » comme il se nommait lui-même, (4) rentrer

(1) Tome VIII, p. 461.

(2) Année 1866, p. 183 184, 185.

(3) En adressant l'expression de notre gratitude à ces nombreuses personnes dont nous avons mis si souvent l'obligeance à l'épreuve, afin d'obtenir des renseignements exacts et circonstanciés, nous remercierons particulièrement M. Demory père, M. le chanoine Derguesse, M. Caron, bibliothécaire, M. Boistel, M. Roussel, M. Libersalle, qui nous ont fourni tant de documents, et M. Demory fils, qui nous a aidé de son manuscrit, dont le double a regrettably disparu des archives de l'Académie.

(4) Signature de Doncre au bas de ses portraits de M. et de Madame Dupont, au château du Fayt, près Manage.

dans les vues qu'avait l'Académie, en mettant au concours la *Biographie de Doncre*, rappeler à ses anciens amis quelques-uns de ces souvenirs de jeunesse si doux aux cœurs envieux, apprendre à la génération actuelle ce que vaut l'homme dont le nom doit rester populaire; puisse-t-elle surtout obtenir pour lui le tardif, mais légitime et durable hommage, qu'à notre sollicitation, l'Académie se décidera peut-être à réclamer de la Municipalité de cette ville.
